

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00796

**PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – CONVENTION DE CESSION
DE DROITS POUR L'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION - APPROBATION**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que Saint-Étienne Métropole a entrepris depuis plusieurs années un travail de labellisation en Pays d'art et d'histoire, obtenu le 22 juin dernier qui permet à la collectivité de mieux faire connaître et comprendre l'histoire et le patrimoine des 53 communes qui la composent,

CONSIDERANT que la mission de préfiguration du Pays d'art et d'histoire prépare la publication d'une brochure de découverte du patrimoine dans la collection "Parcours", consacrée au logement ouvrier, sujet qui concerne de nombreuses communes de la vallée du Gier et de l'Ondaine ainsi que Saint-Étienne par le nombre important d'ouvriers qui les ont habitées,

CONSIDERANT que plusieurs photographies d'Henri Salesse, photographe au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et auteur d'un reportage sur les conditions de logement au Chambon-Feugerolles en 1953, ont été sélectionnées pour illustrer l'ouvrage,

CONSIDERANT que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, qui gère les droits intellectuels de ce fonds photographique, cède leur utilisation à titre gratuit dans ce cadre-là,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention de cession de droits d'utilisation de photographies est conclue avec le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion du territoire ayant pour objet la cession, à titre gracieux, des droits d'utilisation des photographies, propriétés du ministère, dans le cadre de la publication d'un ouvrage, intitulé "Le logement ouvrier du début du XIXe siècle au milieu du XXe siècle" (titre provisoire), collection Parcours Saint-Étienne et sa Métropole.

ARTICLE 2

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 04/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 04 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230721-C202300796ID

Date de mise en ligne : 04 août 2023